



ONUDC

Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Référence : CU 2022/237(A)/DTA/CEB/CSS

(Première partie de la reprise de la treizième session du Groupe d'examen de l'application)

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à la [...] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer à la **première partie de la reprise de la treizième session du Groupe d'examen de l'application**, qui se tiendra dans la **salle des conseils B/M1 du bâtiment M** du Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche), les **8 et 9 septembre 2022**.

Le Groupe d'examen de l'application, créé par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/1, intitulée « Mécanisme d'examen », est un groupe intergouvernemental d'États parties à composition non limitée fonctionnant sous l'autorité de la Conférence et lui faisant rapport. Il supervise le déroulement de l'examen afin de recenser les problèmes et les bonnes pratiques, et d'envisager l'assistance technique nécessaire pour assurer la bonne application de la Convention.

Le projet d'organisation des travaux de la première reprise de la treizième session (voir annexe) a été établi conformément aux orientations contenues dans le plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence, qui a été approuvé par le Bureau de la Conférence, et selon lequel, compte tenu de la résolution 8/2 de la Conférence, le Groupe devait examiner le point 2 intitulé « Performance du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ». La documentation, y compris l'ordre du jour provisoire annoté et le projet d'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'ONU sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à l'adresse suivante :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/IRG/session13-first-resumed.html>

ou <http://myconference.unov.org>

[...]

Pour un monde plus sûr face à la drogue, au crime et au terrorisme

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime | Centre international de Vienne | B.P. 500 | 1400 Vienne | Autriche
Tél. : (+43-1) 26060-0 | Télécopie : (+43-1) 26060-5866 | Courriel : unodc@un.org | www.unodc.org

Sous réserve de l'évolution de la situation relative à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19), il est actuellement prévu que cette session se tienne en présentiel. Les membres des délégations inscrits pourront suivre les débats en ligne sur la plateforme Interprefy, mais ils n'auront que des possibilités très limitées de faire des déclarations à distance. Pour faciliter le travail des interprètes, seules 30 minutes seront réservées aux déclarations en ligne au cours de chaque séance de trois heures. Pour éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est encouragé à faire en sorte, dans la mesure du possible, que les déclarations soient prononcées par les représentantes ou représentants présents dans la salle de réunion.

Des dispositions ont également été prises pour permettre des déclarations vidéo préenregistrées. Ces déclarations ne seront pas comptabilisées dans la limite des 30 minutes de participation en ligne par réunion, mais, conformément à une décision de la présidence de la Conférence, elles ne doivent pas durer plus de trois minutes afin que toutes les délégations aient la possibilité de participer aux débats. Toutes les déclarations vidéo préenregistrées, y compris leur transcription, doivent être soumises avant le mercredi 31 août 2022.

Les délégations sont également encouragées à fournir le texte des déclarations afin qu'il soit publié sur un espace réservé du site Web de la session et à respecter les recommandations relatives à la soumission des déclarations préenregistrées disponibles sur le site Web de la réunion. Les déclarations vidéo préenregistrées (y compris leur transcription) ou le texte des déclarations doivent être envoyés par courrier électronique à uncac@un.org et unov.conference@un.org, avec un objet au format suivant : « Déclaration à la première reprise de la treizième session du Groupe d'examen de l'application - [nom du pays] [numéro du point de l'ordre du jour] ».

L'inscription des participantes et participants est ouverte ; elle se fera au moyen du système INDICO, accessible par le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/corruption/registration/september-2022-uncac-meetings/>

Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle doit être téléchargée dans le système INDICO, ainsi que les informations requises pour chaque membre de la délégation (nom, titre, adresse électronique personnelle, participation en présentiel ou en ligne). Le secrétariat n'approuvera les demandes d'inscription qu'après les avoir comparées à la note verbale officielle téléchargée sur la plateforme INDICO. Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes désignées pour le représenter, afin que celles-ci puissent terminer leur inscription dès que possible et **le 29 août 2022** au plus tard, le respect de ce délai devant permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription après cette date.

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 ; il communiquera en temps utile aux personnes inscrites des informations à jour, qu'il publiera également sur le site Web de la session, si des changements doivent être apportés aux dispositions décrites ci-dessus et si l'accès au Centre international de Vienne doit être restreint.

Le 20 juillet 2022